

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégué-e-s d'automne 2022

Date: Mercredi, 16.11.2022 – 10h00 à 16h15

Lieu: Salle de concert du théâtre municipal d'Olten, Frobургstrasse 3, Olten

Présents: 94 délégué-e-s, membres du Comité et des commissions, collaborateurs du Secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités selon la listes des présences

Direction: Urs Brändli, Président de Bio Suisse

Procès-verbal: Diana Eggenschwiler, Gestion de la Fédération

ORDRE DU JOUR

1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs-trices
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 13 avril 2022
- 1.3 Adoption de la planification annuelle et du budget 2023 (y. c. restrictions budgétaires)

2 Motions

- 2.1 Rapport de la CG sur les compétences du secrétariat sur motion de plusieurs délégué-e-s et de Bio Bern)
- 2.2 Motion de Bio Ostschweiz: Introduire «Divers» comme point à l'ordre du jour des AD
- 2.3 Motion de Biovalais, OBV, Bio ZH/SH, biofarm, Bio Ostschweiz, Bio Aargau: Redilution de concentré de jus de pomme pour la fabrication de vinaigre

3 Informations

- 3.1 Information sur l'état de la révision de la formation initiale
- 3.2 Un an de l'OM Preneurs de licences: rétrospective, bilan intermédiaire et perspectives
- 3.3 Divers
Table ronde

1 Points statutaires

1.1 Accueil, ordre du jours, scrutateurs-trices

Le Président Urs Brändli (UB) ouvre l'Assemblée et souhaite la bienvenue aux délégué-e-s et invités présents. Il aborde la situation mondiale actuellement tendue et son influence sur la consommation de produits bio.

Cédric Guillod (GUC), vice-président, adresse des paroles aux participant-e-s francophones et parle, entre autres, de son nouveau rôle en tant que responsable du dicastère des finances.

Balz Strasser salue les personnes présentes au nom du secrétariat et parle des mesures de restrictions budgétaires qui ont marqué l'année écoulée. Il mentionne l'initiative pour les grandes cultures et la nouvelle marque Bio Cuisine, qui ouvre un nouveau marché.

L'ordre du jour est adopté avec deux abstentions.

Les scrutateurs-trices (table 1 Thomas Frei Bio ZH/SH, Table 2 Peter Hilfiger Terraviva, Adrian Knuchel Bio Bern, Myrta Keller Bio Schwyz et Jonas Lichtenberger Bergheimat) et le chef du bureau de vote sont confirmés par l'AD.

94 délégué-e-s sont présents dans la salle.

⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum décisionnel.**

1.2 Procès-verbal de l'AD du 13.04.2022

Le procès-verbal de l'AD du 13 avril 2022 est adopté à l'unanimité. Urs Brändli remercie la rédactrice Diana Eggenschwiler.

⇒ **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

1.3 Adoption de la planification annuelle et du budget 2023

Cédric Guillod (GUC) fait une introduction des points les plus importants:

- L'estimation des recettes pour l'année 2022, et par conséquent aussi des dépenses, a dû être adaptée vers le bas en raison de la situation économique actuelle (inflation, guerre) et du retard de l'entrée sur le marché de la FCM.
- L'objectif pour l'année 2023 est de retrouver les chiffres noirs, même si la planification pluriannuelle prévoyait un nouveau déficit, cela afin de compenser les pertes plus importantes en 2022.
- L'effectif est maintenu constant car la charge de travail continue d'être élevée (entre autres en raison de l'entrée de la FCM, de l'adaptation de l'organisation du travail à la taille de l'entreprise).
- Les frais de personnel sont plus élevés qu'au budget 2022 dans tous les secteurs parce que, p. ex., certains postes n'étaient budgétés que pour six mois.

Comptes pertes et profits: comparaison entre 2021, 2022 et 2023

GUC présente les comptes de pertes et profits en comparaison avec l'année 2021, le budget initial 2022, le budget avec restrictions 2022 et le nouveau budget 2023.

Les premiers calculs portaient d'une évolution positive du marché et de l'entrée complète de la Migros pour un total de 16,5 mio Fr. de droits de licences, qui ont dû être revus à la baisse à 13 mio Fr. Le résultat annuel attendu se situe à -438'000 Fr.

Dépenses 2023

Balz Strasser (BST) explique de manière plus détaillée la planification annuelle et les dépenses par catégories ainsi que les dépenses détaillées par département, conformément à l'envoi préparatoire de l'AD.

GUC montre les dépenses prévues pour les moyens spécifiquement affectés et passe ensuite aux recettes.

Recettes 2023

Les recettes sont difficiles à prévoir dans le contexte actuel.

Elles se composent de:

- Cotisation annuelle des producteurs-trices
- Droits de licences et d'utilisation de la marque
- OFAG
- Matériel de promotion des ventes
- Autres recettes
- Moyens spécifiquement affectés

Nicole Strebel (NST) répond à une question des romands concernant la reconstitution des réserves, parce qu'une partie est dissoute en 2022. Bio Suisse sera soumise aux impôts à partir de 2025. Dans le cadre de cet assujettissement aux impôts, il est convenu d'une dissolution des réserves avec l'organe de révision (BDO), parce que la forme actuelle des réserves ne mènerait qu'à une augmentation des impôts. Plus d'informations seront disponibles après le bouclage 2022. L'accent sera dorénavant placé sur des provisions en lien avec les risques d'entreprise effectifs, comme par exemple la sortie d'un client clé important.

Questions / discussion:

Christoph Widmer, Bio Luzern, trouve que le budget est axé sur les droits de licences, ce qui signifie que plus il y a de droits de licences, plus il y a de personnel, ce qui rend les produits bio toujours plus chers. Pour lui, la Fédération est surdimensionnée et préoccupée par elle-même. Urs Brändli répond que les 0,9 pour cent de droits de licences (90 cts) sur un achat de 100 Fr. ne jouent pas un grand rôle pour les consommateurs. Les droits de licences sont utilisés pour l'engagement de Bio Suisse dans le développement de l'agriculture biologique et pour son investissement dans la recherche, le conseil, la formation et l'assurance qualité. Les postes de travail supplémentaires sont générés par l'augmentation du travail qui est à faire.

Georg Frick, Bio Liechtenstein, se réfère à la motion de Res Bärtschi (AD de l'automne 2021) et pense qu'on aurait dû l'adopter à l'époque. UB répond que selon cette motion, toutes les recettes auraient été réduites de 10 pour cent, ce qui aurait provoqué encore davantage de problèmes.

Balz Strasser (BST) soulève le regard porté de l'extérieur sur Bio Suisse: lors de la rencontre DACH, les autres fédérations étaient envieuses des possibilités que Bio Suisse a avec son modèle d'entreprise, p. ex. Bio Österreich n'a que les cotisations des producteurs-trices et dispose ainsi que de peu de marge de manœuvre. Nous mettons sur pied d'épatants projets avec les droits de licences, aussi dans le domaine de l'innovation. Coop et Migros investissent, en plus des droits de licences, dans le FiBL et dans d'autres projets. Ce sont beaucoup de différentes instances chez Bio Suisse qui déterminent l'utilisation des moyens financiers. L'exercice d'économie a toutefois été bénéfique à la Fédération.

UB signale, que le développement et l'orientation stratégiques de la Fédération seront de toute manière des thèmes de discussion l'année prochaine.

Thomas Herwig, Bio Jura, remercie pour l'exercice d'économie et revient sur le thème des réserves. Il veut savoir comment les réserves seront formées à l'avenir afin d'amortir des crises potentielles.

NST comprend la demande et dit que cela a longtemps fonctionné avec des réserves latentes, mais que maintenant c'est problématique en raison du nouvel assujettissement aux impôts. À l'avenir, il sera accordé une plus grande importance au thème des finances et de la planification. Il faut regarder avec l'organe de révision comment transformer les réserves afin de payer le moins d'impôts possible. Il est aussi nécessaire d'être plus précis.

Samuel Ineichen, Bio Aargau, suppose que l'entrée retardée de la Migros pourrait être une tactique. BST explique qu'il existe des raisons purement opérationnelles pour ce retard. À la lecture plus détaillée du Cahier des charges, la Migros a compris ce que cela impliquait pour l'industrie. Elle doit trouver de nouveaux partenaires. La Migros y travaille avec beaucoup de passion, mais elle ne veut pas simplement jeter des emballages déjà fabriqués.

UB dit qu'il comprend la question, on entend parler de changement de chef, etc. La Migros est très diversifiée et elle a sous-estimé le travail que demande la désignation avec le Bourgeon, aussi en ce qui concerne les importations.

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, dit que les mesures d'économie confirment ses déclarations critiques envers la Migros. Il soutient les économies budgétaires, ne voit toutefois pas les avantages qu'apporterait l'entrée de la Migros aux producteurs-trices. BST répond que la Migros n'est pas une nouvelle partenaire et que Bio Suisse a depuis toujours encaissé des recettes de la Migros.

Frank Siffert, Bio Vaud, dit de garder à l'esprit qu'il y a trois ans, nous n'avons pas donné le Bourgeon à Lidl et Aldi, parce qu'ils n'avaient pas assez de produits dans leur assortiment. Maintenant la Migros a également que très peu de produits Bourgeon dans l'assortiment. BST répond que les frais supplémentaires occasionnés par le retard seront thématiques avec la Migros.

Romain Beuret, Bio Jura, est de l'avis que les droits de licences sont surestimés parce que, dans le budget, les moyens spécifiquement affectés sont supérieurs aux recettes des droits de licences. NST explique que pour les moyens spécifiquement affectés, il y a encore le solde de l'année d'avant qui s'ajoute. Cet argent est à utiliser sous forme de soutien (promotion des ventes).

Motion du Comité:

Le Comité recommande aux délégué-e-s d'adopter la planification annuelle et le budget 2023.

Vote:

Qui accepte la planification annuelle et le budget 2023 conformément à la motion du Comité?

? Oui ☞ {77}

? Non ☞ {12}

? Abstentions ☞ {5}

⇒ **Le budget 2023 et la planification annuelle sont adoptés.**

UB remercie l'assemblée au nom du Comité pour la confiance accordée.

2 Motions

2.1 Rapport de la CG sur les compétences du secrétariat sur motion de plusieurs délégué-e-s et de Bio Bern

Urs Brändli (UB) explique brièvement le contexte de la création de la motion: Dans l'esprit d'Avanti 2025 d'encourager le bio, une stratégie en commun avec Coop est de passer tous les pains bio au Bourgeon suisse (au min. 90% suisse) entre 2022 et 2027.

En raison des mauvaises récoltes de l'année précédente, la stratégie commune était déjà remise en question. La Direction a décidé, avec implication du Comité, d'accorder une autorisation spéciale limitée dans le temps et d'autoriser d'utiliser 20 pour cent de matières premières importées au lieu de 10 pour cent et de toujours pouvoir utiliser le Bourgeon Suisse. Toutefois, une erreur a été commise: les moulins n'ont pas été contactés préalablement. La leçon à tirer de cela est que la branche doit toujours être impliquée.

Intervention de Toni von Grüningen (GPK):

Après le dépôt de la motion, la CG a mené des discussions personnelles et a eu un accès complet à l'échange de courriels, etc.

Il en est ressorti que la Direction a agi dans le cadre de ses compétences. Avec un mandat pour différencier entre autorisation exceptionnelle (AE) et autorisation spéciale (AS), la CG recommande de créer de la clarté à l'avenir.

Dieter Peltzer (PED) explique les mesures prévues pour corriger les manques découverts:

- Analyse pour différencier entre autorisation exceptionnelle et autorisation spéciale (ces dernières ne sont pas concrètement ancrées dans le Cahier des charges). Ce sont les commissions de labellisation qui sont responsables de ces autorisations.
- Élaboration d'une ou deux variantes à l'attention du Comité
- Possibilité de l'intégrer dans les Principes et objectifs ou dans un texte de règlement.
- Information à l'AD

PED explique aussi l'outil fiche d'instruction qui est valable à l'interne du secrétariat. Un processus est décrit plus en détail dans un outil de processus.

Motion du Comité:

Le Comité se rallie aux explications de la CG et mandate le département ADQ d'élaborer une proposition de modification du Cahier des charges.

Questions / discussion:

Simon Buchli, Bio Grischun, remercie, en tant que mandataire, le Comité, la Direction et la CG pour l'application et la précision et il peut soutenir la motion du Comité.

Christoph Meili, Biofarm, n'arrive pas à bien faire la différence entre AE et AS. Il remet une nouvelle fois en question le chemin que cette AS a pris. De plus, il ne souhaite pas davantage de directives. Selon lui, les CL sont responsables des autorisations et peuvent décider en cas de divergences.

PED explique, par rapport à la question sur la voie hiérarchique, que l'AS n'a pas été octroyée par la CLTC mais passe, conformément à la fiche d'instruction, par le biais du secteur spécialisé, et en cas de sujets délicats via la Direction et le Comité. Il ajoute que la CLA et la CLI disposent de directives sous forme d'un catalogue d'octroi des autorisations exceptionnelles et que ce catalogue n'existe pas pour la CLTC. Ces responsabilités devront être clairement définies à l'avenir.

Christoph Meili objecte que la possibilité d'autorisation exceptionnelle existe aussi pour la CLTC et plaide pour une meilleure communication entre CLTC et secrétariat. PED en prend note pour l'élaboration des variantes.

Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz, ne souhaite également pas de nouvelles directives. Il voit l'erreur de déroulement dans l'oubli d'impliquer les moulins. PED remarque une nouvelle fois qu'aucune compétence n'a été dépassée avec l'octroi de l'AS et que seul l'oubli d'interroger d'abord les moulins a mené à des problèmes.

Manuela Lerch, Bio Nordwestschweiz, demande encore une fois la différence entre l'AE et l'AS. PED explique que l'AS n'existe qu'au niveau transformation quand il s'agit d'autoriser une commercialisation. Il faut maintenant vérifier si cette AS est vraiment nécessaire.

Thomas Marti, Bio Ostschweiz, demande ce qu'il serait arrivé si l'AS n'avait pas été octroyée. PED se réfère à la complexité de la thématique des emballages chez Coop.

Isabelle Gabioud, Biovalais, demande une taxe d'incitation pour la plus-value obtenue quand d'autres marchandises sont utilisées. PED répond que cela est en discussion, mais il n'y a pas encore de réponses concrètes.

Balz Strasser répond à Thomas que Migros et Coop souhaitent passer pour tous leurs pains à des céréales bio suisses et que 90 pour cent est un objectif élevé pour l'industrie. Que faisons-nous à l'avenir en cas de mauvaises récoltes? Les grands distributeurs ne souhaitent plus jeter les emballages. Nous devons chercher des solutions avec le commerce de détail et promouvoir l'agriculture biologique.

Christian Riggenschach, Bio Nordwestschweiz, a bien suivi les explications mais trouve que la part indigène aurait dû être déclarée. UB remarque que cela a été communiqué publiquement et de manière transparente aux consommateurs-trices et que cela n'a pas affecté la crédibilité du Bourgeon. Uniquement au sein du mouvement bio il y a eu de la résistance – à juste titre – de la part des moulins.

Vote:

Qui accepte de mandater le département ADQ d'élaborer cette modification du Cahier des charges (différenciation entre les autorisations exceptionnelles et les autorisations spéciales) et d'être à nouveau informé lors de l'AD du printemps de la suite des procédures?

? Oui ☞ {77}

- ? Non ☞ {10}
? Abstentions ☞ {7}

⇒ **Résultat: La motion est acceptée.**

2.2 Motion de Bio Ostschweiz: Introduire un point «Divers» à l'ordre du jour des AD

Explication de Sepp Sennhauser, Bio Ostschweiz:

Sepp Sennhauser se réfère à la motion dans l'envoi préparatoire de l'AD.

Motion du Comité:

Le Comité propose d'accepter cette motion à condition que la limitation du temps de parole à deux minutes soit respectée.

Vote:

Qui accepte la motion de Bio Ostschweiz, d'introduire un point «Divers» à l'ordre du jour des AD?

- ? Oui ☞ {vote unanime, 94}
? Non ☞ {0}
? Abstentions ☞ {0}

⇒ **Résultat: La motion est adoptée et le point «Divers» sera d'emblée testé pour la première fois à cette AD.**

2.3 Motion de Biovalais, OBV, Bio ZH/SH, Biofarm, Bio Ostschweiz, Bio Aargau: Redilution de concentré de jus de pomme pour la fabrication de vinaigre

En tant que remplaçante de Claudio Gregori, Dora Fuhrer (DF) introduit brièvement la motion qui a déjà été refusée par la CLTC et la Commission de la qualité.

Explications de Christoph Meili, Biofarm, co-requérant:

Christoph explique que la motion vient à l'origine du GS Fruits et qu'elle est incontestée au sein de la branche. La CLTC a justement argumenté dans sa décision, mais les motivations des requérants sont différentes.

Il présente les principaux arguments en faveur de la motion:

- Les années de fortes production, une partie des fruits à cidre est transformée en concentré et stockée. Les petites années de production, du jus de pomme et/ou des fruits à cidre sont importés en qualité Bourgeon pour fabriquer du vinaigre. Le concentré sert à lisser les fluctuations.
- Le Cahier des charges de BS autorise, suite à une décision précédente de l'AD, l'utilisation du concentré uniquement pour la fabrication de schorle.
- La situation s'aggrave, les stocks se remplissent et les années de fortes production, une retenue est prélevée sur les fruits à cidre bio.
- Cette retenue sert à commercialiser des surplus (p. ex. exportation à prix réduit), en parallèle, la pression sur les prix indicatifs augmente.
- La redilution de concentré pour la fabrication de vinaigre n'est pas critique pour l'image, car elle est soumise à déclaration.

- Au niveau gustatif, aucune différence ne peut être constatée entre le vinaigre à base de jus direct ou le vinaigre à base de concentré.
- Le concentré redilué ne serait autorisé que pour la fabrication de vinaigre Bourgeon pasteurisé, ce qui laisserait le choix entre deux qualités de vinaigre Bourgeon. Il est toujours possible de fabriquer du vinaigre non pasteurisé, de qualité supérieure avec du jus direct.
- Le référencement d'articles de vinaigre de pomme Bourgeon suisse serait possible toute l'année.

Hans Oppikofer du GS Fruits aborde encore quelques arguments en faveur de la motion et donne des explications supplémentaires sur le sujet.

Dieter Peltzer (PED) présente les contre-arguments au nom de la CLTC. Il est écrit «éviter les transformations inutiles» dans le Cahier des charges. En acceptant cette motion, la crédibilité du Cahier des charges est remise en question et les directives de transformation sont diluées. Il nomme les contre-arguments suivants:

- Un refus est cohérent avec les objectifs, les stratégies et la réglementation de la Fédération.
- Aucun recours n'a été formulé à l'encontre du renforcement du CDC pour 2023.
- La cohérence du Cahier des charges se perd.
- De telles exceptions diluent le Cahier des charges et mettent en danger la crédibilité du Bourgeon et éveillent des convoitises chez d'autres acteurs.
- Tous ces points compliquent énormément le travail de la Commission de labellisation.
- Une autorisation par l'AD d'aujourd'hui aurait aussi des conséquences considérables sur d'autres utilisations possibles! → séance de la CLTC en décembre.

Questions / discussion:

Markus Goetsch, Bio ZH/SH, revient à la charge quant aux coûts et demande s'il n'est pas possible de fabriquer du vinaigre en réserve et de le stocker ensuite? Hans Oppikofer, GS Fruits, explique la situation volatile et dit qu'il est possible de valoriser les réserves latentes les années d'excédents.

Hans Oppikofer souligne une nouvelle fois que la motion ne concerne que le vinaigre pasteurisé, pour le reste, c'est le Cahier des charges actuel qui s'applique et est respecté.

Adrian Iten-Marty, Bio Zug, plaide pour que le marché ne soit pas dirigé via le Cahier des charges.

Isabelle Gabioud, Biovalais, indique que la production de vinaigre nécessite de toute façon une dilution avec de l'eau, le produit ne pourrait autrement pas être vendu. Elle voudrait toujours placer le Bourgeon suisse au-dessus du Bourgeon étranger.

Motion du Comité:

Le Comité propose aux délégué-e-s d'adopter la motion et de mandater la CLTC d'élaborer pour 2024 le règlement correspondant.

Vote:

Qui accepte la motion de Biovalais, OBV, Bio ZH/SH, Biofarm, Bio Ostschweiz et Bio Aargau demandant d'autoriser l'utilisation de concentré pour la fabrication de vinaigre de pomme pasteurisé et de mandater la CLTC de modifier le Cahier des charges en ce sens?

- ? Oui ☞ **{nette majorité}**
- ? Non ☞ **{quelques oppositions}**
- ? Abstentions ☞ **{1}**

⇒ **Résultat: La motion est adoptée et la CLTC est mandatée d'élaborer le règlement correspondant pour 2024.**

Grand Prix Bio

Le Grand Prix Bio est décerné après le dîner. Cette année, le projet gagnant est l'abonnement de céréales de Strauss Bioagrikultur. Les vainqueurs, Pascale et Jürg Strauss, présentent leur projet et récoltent des applaudissements nourris.

3 Informations

3.1 Information sur l'état de la révision de la formation initiale

Urs Guyer (UG) et Karine Contat.

Karine Contat informe sur l'avancement actuel de la révision de la formation:

Le document Objectifs formation initiale bio 2030 a été adopté par l'AD de l'automne 2021 et a apporté un soutien important pour la discussion avec l'USP et l'OrTra.

La solution de compromis proposée après les discussions est la suivante:

- Modèle 3 + 1: les deux premières années enseignement en commun d'une agriculture durable, à partir de la 3^{ème} année: choix d'une orientation; une 4^{ème} année avec une deuxième orientation est facultative.
- Nous travaillons à une orientation Production végétale bio, la production animale est intégrée;
- Dans les orientations restantes et les professions spécialisées, les contenus bio sont intégrés;
- Le mot bio devrait être visible sur le certificat fédéral de capacité (CFC), aussi pour les autres orientations avec objectifs bio intégrés, en cas d'apprentissage dans une ferme bio;
- Il faut l'accord du partenariat avec la Confédération et les cantons;
- Les décisions finales seront prises par l'OrTra AgriAliForm (commission D&Q, comité).

Urs Guyer ajoute qu'il était surtout important d'élaborer les différences entre le bio et le conventionnel afin de pouvoir justifier une orientation séparée pour le bio. Il présente la feuille de route pour la suite:

Actuellement:

- Rédaction du plan de formation et de l'Ordonnance sur la formation
- Échange interne avec les OM sur la révision de la formation initiale

Prochains jalons et étapes:

- Décision du comité de l'OrTra sur le modèle de formation et les orientations
- Consultation interne et externe
- Mise en œuvre dès 2024/25

Succès

- Adoption du document „ Objectifs formation initiale bio 2030“ par l'AD d'automne
- Proposition de solution pour une propre orientation bio

Questions / discussion:

Jonas Lichtenberger, Schweizer Bergheimat, demande ce qu'il en est d'un plan B. Il est déçu de la direction actuelle, il aurait souhaité que l'agriculture de montagne bio soit incluse. Il trouve que l'OrTra ne perçoit pas vraiment le bio. Urs Guyer ne veut pas encore se prononcer sur un plan B.

Urs Brändli ajoute que dans la réalité, de nombreux jeunes de fermes bio souhaitent suivre la formation avec leurs collègues conventionnels. Il signale qu'au départ, le son de cloche était qu'aucune orientation bio n'était nécessaire. Maintenant, nous avons au moins l'orientation Production végétale bio. Avancer sur notre propre chemin ne reflète pas forcément la volonté de toute la base, c'est pourquoi nous cherchons à avancer sur une voie commune. Il faut évaluer le résultat final.

Martin Roth, Plantahof, Commission du savoir, explique que plusieurs représentants bio ont pu donner leur avis lors d'un atelier sur le thème du bétail bovin et que de nombreux aspects bio ont été intégrés à la formation. Il préfère que les représentant-e-s bio puissent participer à la conception plutôt que de suivre son propre chemin.

Alfred Schädeli, Demeter, n'est également pas content avec la solution actuelle. Il est de l'avis que du bon travail a été fourni mais ne trouve pas encore d'avantages à l'orientation bio. Il craint que le centre de formation intercantonal en biodynamie à Rheinau soit en danger avec la direction actuelle prise par la révision. Il se pose également la question si avec le modèle 3+1, il y aura vraiment des gens qui feront une 4^{ème} année et craint que trois ans de formation constituent une formation insuffisante.

3.2 Un an de l'OM Preneurs de licences : rétrospective, bilan intermédiaire et perspectives

Urs Brändli regarde en arrière et rappelle que cela fait un an que l'OM Preneurs de licences existe. Laquelle avait été fondée en septembre 2021.

Clemens Rüttimann, délégué de l'OM Preneurs de licences(OM PLic), remercie pour l'accueil ouvert et signale la difficulté de trouver un consensus pour les thèmes importants dans ce mélange hétérogène que sont les preneurs de licences.

Il donne un aperçu de la nouvelle OM. La présidente est Mirjam Oesterle-Dreyer, (MDM Dreyer AG), les délégués sont Clemens Rüttimann (biotta) et Peter Lendi (Lendi Erboristi SA), la gestion est assurée par Karola Krell (Food Lex AG).

Les champs d'action de l'OM PLic sont les suivants:

- réunir et représenter les preneurs de licences de Bio Suisse pour la promotion de Bio Suisse;
- assurer l'échange d'informations et la mise en réseau entre Bio Suisse et les preneurs de licences;
- présenter et expliquer les préoccupations des preneurs de licences dans les différentes instances de Bio Suisse;
- contribuer au développement de Bio Suisse en tenant compte de la transformation, du commerce et de la commercialisation des produits bio.

Après une année, l'OM compte 88 membres soit 7% de tous les preneurs de licences.

Le grand nombre de thèmes, l'hétérogénéité et la complexité de Bio Suisse constituent des défis.

Clemens voit comme valeur ajoutée pour Bio Suisse les points suivants:

- la fonction charnière entre producteurs-trices et consommateurs-trices;
- de l'expertise du marché et dans les domaines résidus, gaspillage alimentaire et durabilité;
- la connaissance des besoins des consommateurs-trices.

L'OM PLic aimerait à l'avenir créer des synergies au niveau du product management (PM, GS). Elle souhaite aussi contribuer à jeter des ponts entre les producteurs-trices et les consommateurs-trices.

Clemens souligne que les preneur de licences ne sont pas «l'ennemi», mais qu'ils souhaitent avancer en commun.

Les preneurs de licences et les producteurs-trices ont des objectifs communs tels que:

- activer la consommation de produits bio;
- nouvelles technologies d'emballage;
- augmenter la part du bio et
- partager le savoir-faire dans le secteur bio.

Améliorer la base de matières premières constitue une chance. Comment pouvons-nous mieux vendre des produits en tant que Bourgeon?

Attentes:

Les souhaits d'avenir de l'OM PLic sont de représenter tous les preneurs de licences, d'effectuer plus de transferts de savoir-faire dans les CL et les GS, d'avoir des représentant-es dans les GS et surtout de rester au sein de Bio Suisse!

En résumé, l'OM PLic souhaite tendre la main pour avoir un meilleur partenariat et espère être définitivement adoptée l'automne prochain.

UB remercie Clemens pour les explications. Il n'y a pas de questions.

3.3 Divers

Urs Brändli (UB) signale la 3^{ème} Journée Suisse du Bétail Bio qui aura lieu le 4 mai 2023 à Landquart à l'école d'agriculture Plantahof.

Il informe aussi qu'une annonce sera publiée dans le prochain numéro du Bioactualités pour la recherche d'un nouveau membre pour le Comité et qui aura le dicastère Assurance qualité. La charge de travail s'élève à environ 35 à 40 jours. L'annonce se trouve également en ligne sur le site internet. Pour une raison d'équilibre au sein du Comité, ce serait bien d'encourager la candidature d'une femme.

Martin Roth, Plantahof, signale l'évènement «Plantahof Biotag» (Journée bio du Plantahof) le 30 novembre, où il sera question des femmes dans l'agriculture biologique. La participation est aussi possible en ligne.

L'Assemblée des délégué-e-s a été suivie d'une table ronde sur «CRISPR/Cas & Co – Comment le bio aborde-t-il les nouveaux processus génétiques?»

Bâle, le 21.11. 2022



Urs Brändli
Président de Bio Suisse



Diana Eggenschwiler
pour le procès-verbal